

FNAC DARTY

Société anonyme

ZAC Port d'Ivry
9 rue des Bateaux Lavois
94200 Ivry-sur-Seine

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

KPMG S.A.
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

FNAC DARTY

Société anonyme

ZAC Port d'Ivry
9 rue des Bateaux Lavois
94200 Ivry-sur-Seine

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes

utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 2 711 944 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris La Défense, le 17 avril 2025

Les commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

KPMG S.A.



Guillaume Crunelle
Associé

A blue shield logo with a white checkmark inside, followed by the signature "Caroline Bruno-Diaz" in blue ink.

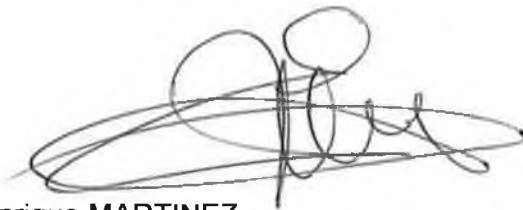
Caroline Bruno-Diaz
Associée

ATTESTATION RELATIVE AUX REMUNERATIONS

Etablie en application de l'Article L225-115-4° du nouveau Code de Commerce

Je soussigné, Enrique MARTINEZ, Directeur Général de la Société FNAC DARTY, certifie que les rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la Société se sont élevées à 2 711 944€ (deux millions sept cent onze mille neuf cent quarante-quatre euros) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A Ivry sur Seine, le 27 mars 2025



Enrique MARTINEZ
Directeur Général

Certifié exact